

COMPTE RENDU CLUPP 23/11/2023

La séance se déroule au COSEC de Palavas-les-Flots à 18h en la présence de :

Mr le Maire Christian Jeanjean ; Michel Rozelet Adjoint au Maire au nautisme ; Dominique Massot, conseiller municipal délégué au port ; Cyril Pagel-Grechi, directeur des ports ; Jean-Michel Merle, maître de port et Séverine Dupas, responsable clientèle des ports.

Introduction de Mr le Maire : Merci d'être venu nombreux malgré l'heure tardive et le froid qui semble s'abattre sur notre région. Nous allons vous parler dans ce CLUPP de l'EPIC qui pose beaucoup de question. Sachez que cet EPIC dans son fonctionnement est imposé par l'état. Le port sera séparé de la ville en tant qu'EPIC, avec un conseil d'administration dont je serai le président.

I / L'EPIC et son fonctionnement

Rapporteur : Mr le Maire.

- Prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, obtention du numéro de SIRET il y a quelques jours.
- L'ensemble du personnel a reçu une lettre l'informant de son détachement au futur EPIC. Il sera rattaché à la Convention Collective Nationale des ports de plaisance. Les rendez-vous individuels sont terminés.
- Le DGS et les responsables des services concernés rédigent les pièces administratives nécessaires à la répartition entre la commune et le futur EPIC.
- Le conseil d'administration de l'EPIC sera amené à se réunir fréquemment à compter du mois de décembre de manière à prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'EPIC
- Un CSE sera créé lors du premier semestre 2024 conformément à la réglementation

Question de Mr PLANCHOT : Le changement quel est-il ? Qu'est-ce que cela change dans le budget ?

Réponse de Mr le Maire : C'est une personnalité morale qui est créée en dehors de la ville donc le port sera autonome, géré par le conseil d'administration, avec le Maire en tant que Président, 9 élus de la commune élus, et des représentants des usagers et des professionnels du port et dont Cyril Pagel Grechi sera le directeur. Le budget sera autonome.

Question de Mr TOURRENC : Les comptes rendus du conseil d'administration de l'EPIC seront-ils communiqués ? Si oui où et comment ?

Réponse de Mr PAGEL-GRECHI : Ils seront communiqués et accessibles en ligne sur le futur site internet qui est en train d'être finalisé. Il y aura un onglet spécifique sur le site internet pour tout ce qui est publications légales et donc les tarifs, les Comptes Rendus de Conseil d'Administration, les Comptes Rendus du CLUPP, du Conseil Portuaire, etc... Il y aura également les annonces de marchés public.

Question de Mr PLANCHOT : Comment est constitué le Conseil d'Administration ?

Réponse de Mr le Maire et Mr PAGEL-GRECHI : La commune a constitué le Conseil d'Administration par délibération municipale. Au niveau des finances publique il a fallu 1 an pour que tout se mette en place. Les comptes seront arrêtés en fin d'année pour basculer à l'EPIC. Il y a des transferts d'actifs, de passifs, il y a des éléments qui resteront à la commune et que le port remboursera si la commune ne peut pas rembourser.

Pour constituer le budget de l'EPIC il nous fallait le numéro de SIRET. Ces règles sont fixées par la réglementation. L'EPIC a été constitué en octobre 2022, la désignation des membres en février 2023 et les réunions de mise en place auront lieu en décembre (vote du budget, choix de la mutuelle de la prévoyance, etc...). Un EPIC est une entreprise publique dont les salariés seront détachés.

Question de Mr PLANCHOT : Que se passe-t-il si l'EPIC est déficitaire ?

Réponse de Mr PAGEL-GRECHI : Les membres du conseil d'administration prennent les décisions qui s'imposent mais le changement n'entraîne pas de différence majeure sur l'équilibre financier du port. Le service finance de la commune assurent le contrôle, nous sommes toujours rattachés au trésorier payeur (comptable public). Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. En soit on s'oriente vers une gestion comme précédemment. Nos plans de financement seront établis en fonction de nos ressources. Nous misons aussi sur les demandes de subventions afin de diminuer au maximum les emprunts de l'EPIC.

Réponse de Mr le maire : On ne peut pas être déficitaire puisque nous sommes surveillés par les finances publiques.

II / Les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : M. Rozelet.

Voici quelques changements pour 2024 :

- Les tarifs 2024 seront **soumis au vote du Conseil Municipal** du 29/11/2023
- **Suppression** de la contribution volontaire à l'électricité pour les plaisanciers vivant sur leur bateau.
- **Suppression** de la tolérance de 20cm
- **Augmentation globale des tarifs de 3%** (Pour rappel, selon l'INSEE, l'inflation en France en 2022 était de 5,2% et sera probablement en 2023 de 5%. Soit un total sur 2 ans de 10,2% cumulé là où les tarifs au Port n'augmentent que de 6% cumulé)

Question de M. DE SOUZAC : La contribution volontaire est supprimée et en remplacement il y a une augmentation de 3% pour tout le monde ?

***Réponse de Mr le Maire :** Non l'augmentation des tarifs de 3% ne compensent pas la suppression de la contribution volontaire à l'électricité. La consommation électrique a baissé de 16% en 2023. Les hausses des prix correspondent à la hausse de l'ensemble des charges suite à l'inflation (hausse des salaires, coûts des prestataires, etc...).*

***Question de Mr TOURRENC :** Quelque part vous faites une fleur à ceux qui vivent à bord ?*

***Réponse de Mr le Maire :** Non nous ne faisons pas de fleur car légalement nous ne pouvons pas faire payer l'électricité. Tant que sur le port nous n'aurons pas installé les bornes qui permettront d'avoir un contrôle sur les consommations individuelles, nous ne pourrions pas faire payer pour cela. Il y a tout de même un net effort réalisé car peu de ports ont une baisse de 16% de leur consommation.*

***Réponse de Mr Cyril PAGEL-GRECHI :** Pour information, en 2023 le Cap d'Agde a augmenté de 12% ses tarifs, Port Camargue augmentera en 2024 entre 6 et 8% (augmentation de 5% en 2023), ce sont d'autres formes juridiques mais les tarifs sont aussi approuvés par la commune. Port Camargue est un EPIC.*

- Les services vont évoluer :

→ Possibilité de **louer** du matériel (Karcher à l'eau de mer et ponceuse aspirante) sur la zone technique (courant 2024)

→ **Obligation de prise de RDV pour les manutentions** (aussi bien pour les mises à terre que pour les remises à l'eau)

- Facturation d'un **supplément pour l'électricité aux navires en escales** pour la période du 01/11 au 31/03 au prix de 5,00 € TTC / jour.
- Remise à plat des tarifs de la zone technique afin :
 - d'être plus **égalitaire** selon la taille des bateaux
 - d'être **concurrentiel** vis à vis des ports voisins

Rapporteur D. Massot : Volonté d'aller vers des tarifs plus homogènes avec ce qu'il se fait chez nos voisins. La politique arrêtée et qui devra être votée par le CM est d'attirer plus de monde et de remplir la ZT pendant les périodes creuses.

***Question Mr SIMON:** Qui votera les tarifs en 2024 ? Mr le Maire sera-t-il toujours président du conseil d'administration ?*

***Réponse de Mr PAGEL-GRECHI:** Le Conseil d'Administration proposera les tarifs au Conseil Municipal qui approuvera ou non tout ou partie des tarifs. Le gestionnaire propose au Conseil d'Administration une stratégie de tarif chaque année. Une fois approuvée par le Conseil d'Administration, la collectivité échange afin d'approuver ou non les tarifs. Il y a donc plusieurs niveaux de contrôle. Légalement seul le Maire peut être le président de l'EPIC. Il n'y a pas pour ambition de privatiser le port. Nous ne sommes pas là pour faire des bénéfices.*

- Création d'un nouveau forfait ZT plaisancier

CATEGORIES	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
	Du 01/08 au 31/03	Du 01/04 au 31/07
	Forfait 10 jours Comprenant une mise à terre, un calage sur bords et une mise à l'eau	Forfait 5 jours Comprenant une mise à terre, un calage sur bords et une mise à l'eau
CAT 1 (0 à 5,00m)	112,00 €	185,00 €
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	123,00 €	196,00 €
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	135,00 €	208,00 €
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	215,00 €	353,00 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	226,00 €	365,00 €
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	242,00 €	381,00 €
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	261,00 €	396,00 €
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	280,00 €	420,00 €
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	326,00 €	466,00 €

Question de Mme BLACHE : A quoi correspond le tarif professionnel ?

Réponse de Mr Rozelet : Les professionnels sont ceux qui travaillent sur vos bateaux.

Réponse de Mr PAGEL-GRECHI : La volonté est que plus de professionnels travaillent sur le port de Palavas. Nous avons la chance d'avoir deux moyens de levage (20T et 40T). Nous allons accréditer des professionnels, d'où qu'ils soient, à conditions qu'ils nous fournissent KBIS, une assurance, etc. Ils auront un macaron particulier et un badge pour travailler moyennant un forfait de 100€ et -30% toute l'année sur les tarifs de manutention de la Zone Technique.

Question Mr CUILLERET : Le forfait est de 10 jours ou de 5 jours. Y a-t-il plus court ?

Réponse de Mr PAGEL-GRECHI : Non, nous avons fait ce choix du fait des conditions météo plus aléatoires, des délais de réception de pièces, etc... qui entraînerai des facturations supplémentaires si le temps était plus court. Une étude comparative a été faite auprès des ports voisins. Vous avez la possibilité de prendre des manutentions simples (mise à terre, mise à l'eau, levage) mais cela sera moins avantageux. Cela doit laisser le temps aux plaisanciers de travailler correctement et sereinement sur le bateau. Je vous rappelle également que l'entretien à flot est interdit afin de préserver le milieu naturel avec en ligne de mire la certification Ports propres et Ports propres actifs en biodiversité. Cela demande du temps d'où les 10 jours (il n'y a pas que le carénage en termes d'entretien d'un navire).

Question de Mr ANUS : Ces tarifs s'adressent aussi aux plaisanciers extérieurs ?

Réponse de CPG : Oui, il ne faut plus résonner en étranger vs palavasien (le CGCT et des jurisprudences du Conseil d'Etat interdisent de faire des différences sur l'accès au service public). Nous avons le matériel pour accueillir de nombreux plaisanciers qui ont besoin de services spécifiques. Les tarifs ont été fait pour être concurrentiel. Nous pensons être bien positionnés.

Cf annexe 1 : Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024

III / Projet d'accueil Paul Riquet

- Projet de travaux pour la **création d'un accueil mutualisé** des plaisanciers et des camping caristes.
- Dans un souci d'**amélioration de la qualité** de nos services, il a été choisi de mutualiser les différentes équipes d'accueil des différents sites.

→ Ceci dans le but d'accueillir les différents publics sur des plages horaires **optimales** et d'avoir toujours du personnel **disponible** pour répondre à vos questions.

Se côtoie là-bas des camping-cars, des bateaux et des péniches.

Question de Mr PLANCHON : L'aire de camping-car rentre dans l'EPIC ?

Réponse de D. Massot : Oui l'aire de camping-car fait partie du domaine portuaire

Question : Jusqu'où le port gère le Lez ?

Réponse de D Massot : Le port gère le Lez en amont des 4 canaux jusqu'à la mer.

Question : L'augmentation des 3% concerne aussi le Lez alors qu'il n'y a pas d'eau et d'électricité...

Réponse de D. Massot : Oui car comme précisé précédemment, cette augmentation de 3% concernent l'augmentation de la globalité des charges et pas seulement l'eau et l'électricité.

IV / Projet et travaux 2024

- **Travaux du port** :
 - **Phase 2 du parking** plaisanciers (travaux estimés à 251 108 € HT)
 - Bâtiment d'**accueil mutualisé** Paul Riquet (travaux estimés à 270 000€ HT)
 - 1^{ère} phase de la **transition numérique des ports** (258 400 € HT): changement du logiciel de gestion, WIFI, équipement de suivi des consommations eau et électricité (dans un premier temps en tête de ponton), écrans de diffusion d'information aux plaisanciers, etc...
 - Certification **Port propres** et ports actifs en biodiversité (100 000 € HT)
 - Remplacement des bornes de distribution de carburant de la **station d'avitaillement** (25 000€ HT)
 - Réfection de la potence fixe (30 000€ HT)
 - Réhabilitation des quais et amarrages de la **halte fluvial** (300 000€ HT)
 - Travaux d'entretien et de maintenance au quotidien

- **Etude en cours :**

- Poursuite de l'étude de requalification du **Quai d'honneur**

Le quai d'honneur sera embelli et sécurisé afin de garantir aux plaisanciers un confort de séjour. Nous sommes aux prémices des études mais l'idée est d'en faire un chemin de promenade pour les visiteurs ; Le projet est en corrélation avec le projet de requalification de la rive droite entamé par la commune.

- Finalisation de l'étude de requalification du **bassin Paul Riquet**

Question : Concernant les parkings, il est toujours compliqué de rentrer lorsque nous avons plusieurs véhicules.

Réponse de Mr le Maire : Nous espérons trouver une solution pérenne pour 2025 afin que vous puissiez enregistrer plusieurs véhicules.

Réponse de CPG : Cela fait partie de la phase 2 du projet de la transition numérique (refonte du contrôle d'accès). Nous demandons des subventions au fond FEDERE. Nous voulons choisir un dispositif de contrôle des bornes d'électricité et d'eau efficace qui pourra ensuite être déployé aux accès généraux du port (portillon, sanitaire, accès ponton). Et pas l'inverse. Cela sera fait surement avec détection de plaque pour être certains que ceux sur le parking du port sont bien des plaisanciers.

Question de Mme RODIER : Sur le ponton N il y a souvent des pêcheurs à pied qui lancent leur fil et leurs plombs sur les péniches en face (péniche appartenant entre autres à Mme Rodier) que pouvons-nous faire ?

Réponse de Mr le Maire : Nous allons réfléchir à une solution afin de protéger le ponton et éviter l'accès des pêcheurs à cet endroit. Nous avons conscience que les pêcheurs présents ici escaladent ou sautent afin d'accéder au ponton.

La séance est levée à 20h00

Cyril PAGEL-GRECHI
Directeur des Ports de Palavas-les-Flots



**PORTS DE
PALAVAS
LES FLOTS**

Le Directeur
C. PAGEL-GRECHI

